

Traitement de la surface

SUPPORTS

Préparation

Conditions de base

- L'entrepreneur qui exécute le revêtement final doit contrôler le support et l'utilisation des matériaux adéquats.
- Il faut attendre que le matériau de jointoyage ait complètement séché et qu'une couche de fond ait été appliquée sur toute la surface avant de poser les revêtements de surface.
- Après le tapissage, il faut veiller à assurer un bon séchage. Les normes EN concernant les travaux de peinture et de tapissage ainsi que la pose des plaques doivent également être respectées.

Prétraitement

- Éliminer les éclaboussures de mortier ou autres bavures laissées par la spatule sur la surface des plaques. Les surfaces spatulées doivent être sèches, et le cas échéant, il peut être nécessaire de poncer pour supprimer les bavures.
- En ponçant, il faut veiller à ne pas gratter le carton à côté des points spatulés.
- Dans le cas des peintures qui posent des exigences particulières en matière de nature du support, il est recommandé d'appliquer un lissage supplémentaire à pleine surface.



Couche de fond

Application et conformité

- Il faut appliquer une couche de fond sur les plaques de plâtre cartonnées et les carreaux de plâtre. Toujours utiliser une couche de fond isolante sur les carreaux de plâtre.
- La couche de fond permet d'égaliser les différents comportements à l'absorption des surfaces non traitées, cartonnées et lissées.
- Il faut laisser la couche de fond sécher avant de poursuivre le traitement de la surface.
- Pour les surfaces murales exposées à l'humidité (par ex., douches), il est recommandé d'appliquer une étanchéité de surface flexible ou une mince couche d'étanchéité couvrant toute la surface avec la colle pour carreaux qui sera utilisée plus tard.



SURFACES



RIGIPS SA



RIGIPS SA

Peintures

Application et conformité

- Pour la peinture, toutes les couleurs standard conviennent, par ex. les peintures à la colle, les peintures et laques à la dispersion, les peintures à l'huile, à la résine alkyde, à la résine polymère, à la résine polyuréthane, à la résine époxy.
- Les peintures au silicone ne peuvent être appliquées que sur une couche de fond appropriée.
- Les peintures à base minérale, telles que les peintures à la chaux, au verre soluble et au silicate (aussi appelée peinture aux silicates pure) sont inadaptées. La laque nitrocombinée n'est pas non plus adaptée.
- Pour les laquages (prévoir un parement à deux couches!) etc., le jointoyage doit toujours être réalisé avec des bandes d'armatures.
- Les peintures au silicate enrichies de dispersion (peintures au silicate organique et dispersion au silicate) ne doivent être utilisées que si le fabricant en garantit expressément la conformité et fournit les directives exactes de l'application. Lorsque ces peintures doivent satisfaire à des exigences précises (par ex. stabilité au lavage selon DIN EN ISO 11998), ces dernières doivent être formellement garanties.

Papiers peints

Application et conformité

- Tous les papiers peints courants sur le marché peuvent être utilisés.
- La couche de fond permet d'éviter que le carton des plaques ne soit endommagé par le décollage du papier peint si celui-ci devait être renouvelé ultérieurement.
- L'application d'un support de changement pour les papiers peints permet d'enlever à sec le papier peint des plaques, sans qu'il ne soit nécessaire de l'humidifier, en cas de travaux de rénovation.
- Utiliser uniquement des colles en cellulose de méthyle et/ou une résine synthétique adéquate.
- Il est recommandé de tester la compatibilité des colles avec les enduits appliqués.
- Pour les revêtements à grande tension, par ex. feuilles métalliques, il faut prévoir un parement à deux couches.



Enduits

Conditions préalables

Les enduits de surface, enduits de plâtre, enduits décoratifs minéraux ou à liant synthétique avec un certificat de conformité du fabricant peuvent être appliqués sur les plaques Rigips®.

Produits de spatulage des surfaces

- Sans couche de fond avant l'application !

Enduits de plâtre

Les joints des plaques Rigips® doivent toujours être exécutés avec une bande d'armatures.

Constructions à parement simple :

Couche de fond avec la barrière neutre. Pour les enduits de plâtre d'une épaisseur de couche moyenne de 10 mm, il faut poser un treillis d'armature sur toute la surface dans le tiers supérieur de l'enduit. La mise en œuvre se fait frais sur frais. Les raccords à la construction massive doivent être dégagés (trait de truelle).

Constructions à parement double :

Couche de fond avec la barrière neutre. L'exécution se fait

comme pour les constructions à parement simple, mais il est possible de renoncer à l'armature sur toute la surface.

Enduits décoratifs

Couche de fond conformément aux instructions du fabricant. Nous recommandons de contrôler la compatibilité des enduits avec les masses à jointoyer en faisant un test sur la surface.

Les surfaces ne doivent être revêtues que lorsqu'il n'y a plus de risque de variation des longueurs causée par la fluctuation des températures ou de l'humidité. Veiller à assurer une aération suffisante des locaux pour permettre un séchage le plus rapide possible.

Carreaux

Application et conformité

Les surfaces de cloisons dans les salles humides et les salles d'eau sont en grande partie revêtues de matériaux céramiques. Différents types de carreaux, plaques, mosaïques et plaques en grès cérame selon EN 14411, aux formats très divers, peuvent être utilisés.

Les plaques imprégnées en plâtre cartonné constituent un

excellent support pour les revêtements cités. Les recommandations de mise en œuvre fournissent des indications pour la mise en œuvre.

Par nature, les carreaux en pierre naturelle présentent de multiples facettes. Par conséquent, chaque cas particulier nécessite un examen attentif, surtout en raison de l'épaisseur et du poids des matériaux.

Pose de carrelage sur plaques de plâtre imprégnées

Les cloisons de séparation et de puits d'installations avec revêtement céramique et entraxe des montants

de 625 mm nécessitent un parement double en plaques de plâtre cartonnées imprégnées de 12.5 mm. Une autre possibilité consiste à réaliser le parement comme un parement simple de 20 mm ou 25 mm. Dans la pratique, un carrelage d'un poids atteignant jusqu'à 25 kg/m² s'est avéré non critique pour des cloisons de séparation ou doublages fixés appropriés au carrelage. Il est recommandé de limiter le poids du carrelage à 15 kg/m² s'il est prévu de poser des revêtements céramiques sur des doublages (autoportants ou ajoutés) ou sur un enduit à sec. La pose sur des plaques Rigips® imprégnées doit se faire en une couche mince, avec une couche de colle continue.

Pour la Commission
Plâtre : Rigips SA



Plastre et plâtrier

C'est bien dans le Livre des métiers d'Étienne Boileau paru en 1268 que les mots plastre et plâtrier semblent apparaître aux lexicologues, soient respectivement notre terme plâtre avant qu'il soit refaçonné par une graphie savante au XVI^e siècle et le nom de l'artisan et ou du fabricant de plâtre.

Comme le verbe plâtrer attesté en 1160, signifiant « enduire de plâtre » leur est antérieur, il peut paraître acquis que plastre provienne de l'aphérèse du mot emplâtre, signifiant un enduit à base de plâtre.

Toutefois, le latin emplastrum, venu du grec emplastron, correspond aussi à un enduit alors que la signification la plus connue de l'ancien français emplâtre, présent dans le Livre des Rois ouvrage médiéval en 1190, s'assimile à l'emplacement, l'endroit pour construire ou bâtir.

source Wikipédia

